

**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU
16 DECEMBRE 2010**

RAPPORT MORAL

TABLE DES MATIERES

	Page
Editorial.....	3
Production nationale.....	4
Campagne 2008-2009.....	4
Campagne 2009-2010.....	5
Commercialisation.....	8
Récolte 2009.....	8
Récolte 2010.....	9
Marché mondial.....	10
Blé.....	12
Maïs.....	19
Orge.....	21
Taux de change.....	24
Fret.....	27
Importations.....	28
Importations membres FNCL.....	37
Importations blé dur.....	38
Contrat-Programme.....	40
Constitution FIAC.....	41
Transit portuaire.....	42
Relations FNCL/Partenaires.....	43
Autres activités FNCL.....	45

Le Plan Maroc Vert 2010-2020 accorde la priorité à la filière céréalière. Cette priorité s'est traduite dans le contrat-programme signé avec l'interprofession de cette filière. Dans la réalisation de ce contrat-programme, la FNCL joue un rôle de premier plan.

Durant l'exercice écoulé sa contribution à sa réussite s'est concrétisée par plusieurs actions dont nous ne citerons que les quatre les plus importantes :

1. Elle a participé activement en tant que membre fondateur à la création de la FIAC, la fédération qui regroupe l'ensemble des composantes de la filière.

2. Elle a réalisé une étude visant à promouvoir le développement de son secteur d'activité en harmonie avec les orientations générales du contrat-programme et à mettre en évidence, de manière réfléchie et responsable, le programme d'action à réaliser par la profession qu'elle représente dans une logique partenariale avec l'Etat.

3. Ses deux associations membres, l'AMCCL et l'AMIPA, ont réalisé une étude stratégique du secteur du stockage et de la commercialisation des céréales dans les régions clés de Fès Boulemane et Meknès Tafilalet.

4. Suite à cette étude, une convention de mise à niveau du secteur du stockage a été finalisée entre notre Fédération et le ministère de l'Agriculture. Elle vise à doter le pays d'une infrastructure de stockage répondant aux normes nationales et à créer les conditions pour une professionnalisation du métier de stockage dans le but d'améliorer et valoriser la qualité de la production nationale.

PRODUCTION NATIONALE

Campagne 2008-2009

En raison de conditions climatiques très favorables, la production nationale pour la campagne 2008-2009 (commercialisée durant l'exercice 2009-2010), à atteint un niveau record avec 102 millions de quintaux, soit une hausse de 99% par rapport à la campagne précédente et 77% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Blé tendre : 43,4 MQx

Blé dur : 20,3 MQx

Orge : 37,8 MQx

Au 31 mai 2010, la collecte de blé tendre atteint 26,58 Mqx. A la même date, ce volume est en hausse de 90% par rapport à la campagne précédente et de 67% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Par groupe d'opérateurs, les parts d'intervention des commerçants, des coopératives et des minoteries industrielles sont de 64%, 7% et 29% du volume collecté.

Collecte par opérateurs

Opérateurs	Volume collecte Mqx	%
Commerçants	17,078	64
Coopératives	1,918	7
Minoteries	7,585	29
Total	26,58	100%

Source : ONICL

Par rapport à la même date un an auparavant, ces taux représentent un recul de 5 points pour les minoteries industrielles au profit des commerçants et des coopératives dont les parts ont progressé respectivement de 2 et 3 points.

Par région, Fès-Boulmane occupe la première place avec 29% de la collecte globale, suivie par Meknès-Tafilalet 11% puis Chaouia Ourdigha et Doukkala-Abda, avec 10% chacune.

Les prix moyens enregistrés varient entre 220-250 dh/ql en mai 2009 et 245-275 dh/ql en mai 2010 sachant que le prix de référence fixé par la circulaire ministérielle est de 270 dh/ql rendu moulin.

Au 31 mai 2010, les stocks déclarés de blé tendre s'élèvent à 13,4 MQx. Les commerçants en détiennent 48%, les industries 50% et les coopératives 2%.

Campagne 2009-2010

La production des trois céréales au titre de la campagne 2009-2010 avoisine 75 millions de quintaux, soit une baisse de 27% par rapport à la production de la campagne précédente et une hausse de 22% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Blé tendre : 32 MQx

Blé dur : 16 MQx

Orge : 26MQx

Au terme de la première quinzaine de novembre 2010, la collecte cumulée des céréales est de 16,4 Mqx. A la même date, ce volume est en baisse de 30% par rapport à la campagne précédente et en hausse de 10% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Production nationale des dix dernières années En millions de quintaux

Récolte	Blé tendre	Blé dur	Orge	Total
2001	25,2	10,0	11,4	46,6
2002	24,0	10,0	16,0	50,0
2003	35,4	18,4	26,0	79,8
2004	35,6	18,7	26,7	81,0
2005	17,5	7,7	10,5	35,7
2006	42,3	20,9	25,4	89,0
2007	10,7	5,1	7,7	23,5
2008	25,3	12,4	13,5	51,2
2009	43,4	20,3	37,8	102
2010	32,0	16,0	26,0	75,0
Moyennes	29,14	13,95	20,1	63,38

Source : ONICL

Le volume de blé tendre collecté atteint 16,28 MQx soit 51% de la production de blé tendre et 21% de l'ensemble des céréales produites.

Collecte récolte nationale au 30 septembre 2010

Céréales	Collecte Mqx	%
Blé tendre	16,28	99,4%
Blé dur	0,05	0,3%
Orge	0,03	0,2%
Total	16,40	100%

Source : ONICL

Par groupe d'opérateurs, les parts d'intervention des commerçants, des coopératives et des minoteries sur le blé tendre s'élèvent respectivement à 68%, 7% et 25% contre 70%, 8% et 22% la campagne précédente à la même date.

Par région, Fès-Boulmane occupe la première place avec 33% de la collecte globale de blé tendre, suivie par Meknès-tafilalt avec 12%, les régions du Grand Casablanca, de Chaouia-Ouardigha et Doukalla-Abda avec 8% chacune.

Collecte par opérateurs

Opérateurs	Volume collecte Mqx	%
Commerçants	11,15	68
Coopératives	1,15	7
Minoteries	4,10	25
Total	16,40	100%

Source : ONICL

Les prix du blé tendre relevés au niveau des souks ruraux et des halls aux grains varient entre 231 et 260 Dh/ql au mois de septembre 2010 et entre 255 et 288 Dh/ql au mois d'août 2010.

Ces prix connaissent par rapport à ceux de la campagne précédente à la même date une certaine hausse qui s'explique en partie par le prix référentiel fixé à 280 dh/ql cette année au lieu de 270 dh/ql l'année dernière.

Prix constatés

Céréales	Sept 2010	Sept. 2009	oct. 2008
Blé tendre	244-275	225-285	240-347
Blé dur	280-300	250-320	360-432
Orge	190-240	147-213	317-380
Maïs	280-310	237-320	270-367

Source : ONICL

Disponibilités

Au 31 septembre 2010 les stocks déclarés de céréales s'élèvent à 16,3 Mqx. Les commerçants en détiennent 52%, les minoteries 22%, les coopératives 7%, les provendiers 7%, les ports 12%.

Répartition des stocks de céréales par opérateur

Opérateurs	En Mqx					
	Blé tendre	Blé dur	Orge	Maïs	Total	%
Commerçants	7,33	0,27	0,47	0,36	8,44	52
Coopératives	1,00	0,00	0,05	1,15	1,15	7
Minoteries	2,68	0,64	0,07	0,17	3,56	22
Provendiers	-	-	0,05	1,08	1,13	7
Ports	0,91	0,25	0,30	0,51	1,97	12
Total	11,92	1,16	0,99	2,17	16,24	100

Source : ONICL

Les disponibilités en blé tendre s'élèvent à 11,9 Mqx, soit 73 % du disponible total. Au niveau régional, 45% des stocks de blé tendre sont concentrés dans les régions de Fès-Boulemane et du Grand Casablanca. Les commerçants en détiennent 67%, les minoteries 24% et les coopératives 9%.

Répartition des stocks de blé tendre par région

Région	En Mx				
	Commer	Coopérat.	inoteries	total	%
Fès-Boulem.	3,02	0,00	0,27	3,29	30%
Grand Casa.	0,96	0,02	0,68	1,66	15%
Meknès-Taf.	0,29	0,25	0,24	0,77	7%
Chaouia-Ou.	0,48	0,07	0,37	0,92	8%
Douk.Abda	0,44	0,45	0,18	1,07	10%
Autres	2,14	0,21	0,94	3,29	30%
total	7,33	1,00	2,68	11,01	100%
Part en %	67%	9%	24%	100%	

Source : ONICL

COMMERCIALISATION

Commercialisation de la récolte 2009

Rappel

Pour la commercialisation de la production record de 2009, le gouvernement a fixé le prix de référence à 270 dh/ql rendu moulin. Le ministère de l'Agriculture a pris soin de préciser dès le départ que ce prix intègre toutes les charges, taxes et marges inhérentes à l'achat auprès des producteurs et à la livraison à la minoterie industrielle.

Etant donné l'importance de la récolte nationale, qui constitue un record historique absolu, le gouvernement a pris d'autres mesures d'accompagnement :

1. Prime de magasinage, de 2 dh/ql/quinzaine, au profit des organismes stockeurs pour toutes les quantités de blé tendre de production nationale achetées et déclarées entre le 1^{er} juin et le 15 octobre 2009. À partir de cette date, cette prime est réduite de 8% par quinzaine jusqu'à fin avril 2009.

2. Soutien forfaitaire. Le Gouvernement ayant maintenu les « fondamentaux » (1,20, 350 et 260 dh) fixant le prix d'achat du blé par les minoteries à 260 dh/ql, il a décidé d'accorder un Soutien forfaitaire de 10 dh/ql, représentant la différence entre le prix référentiel et le prix de cession à la minoterie fixé à 260 dh/ql. Cette prime est versée aux minoteries jusqu'au 15 octobre 2009 puis aux organismes stockeurs jusqu'au 31 mai 2010.

3. Garantie d'une protection à la frontière au profit de la production nationale. A partir du 1^{er} juin et jusqu'au 31 décembre 2009, les droits de douanes passeront à leurs maximum (135%).

Commercialisation de la récolte 2010

Le vendredi 6 mai 2010 le Secrétaire Général du ministère de l'Agriculture a tenu une réunion avec les associations membres de la FIAC (dont la FNCL) en présence de représentants des chambres d'agriculture. L'objet de la réunion était « la préparation de la campagne de commercialisation 2010-2011 ».

Avant d'entamer la discussion sur l'ordre du jour, les membres de la FIAC ont manifesté leur vif mécontentement sur le grave déficit de concertation dont fait preuve l'administration. Les opérateurs se sont dits persuadés que le ministère avait déjà pris ses décisions concernant la circulaire de commercialisation et que la réunion de ce jour n'avait été convoquée que pour les entériner.

Ils en avancent pour preuve que l'augmentation des droits de douane annoncée avant la réunion et dont les opérateurs n'ont pris connaissance qu'à travers la presse. Une autre preuve en est le peu d'intérêt accordé à la proposition conjointe FNM/FNCL concernant la garantie de l'utilisation du blé tendre issu de la récolte nationale. Un autre exemple du manque de concertation est que le plus souvent l'administration ne répond même pas aux courriers qui lui sont adressés par les fédérations.

En réponse, le SG a « juré » qu'aucune décision n'avait encore été prise concernant la campagne, que le relèvement des droits de douane se fait automatiquement chaque année, que l'administration était disposée à discuter des propositions de la profession à tout moment et qu'effectivement il arrive qu'aucune suite ne soit donnée à certains courriers parce « qu'il n'y a rien à y répondre ! ».

Système de commercialisation

La récolte est estimée à environ 80 millions de quintaux dont 37 de BT, 24 d'orge et 17 de BD. Tous les représentants présents ont estimés ces chiffres exagérés.

Le système de commercialisation de l'année dernière est reconduit pour cette campagne sauf sur 3 points :

- Le prix de référence est porté à 280 dh/ql/ rendu moulin (au lieu de 270). La différence de 20 dh sera versée par l'Etat selon les mêmes modalités que lors de la campagne écoulée.
- La date limite des déclarations est fixée au 30 septembre (au lieu du 15 octobre).
- Contrairement à l'an dernier, la date du retour des droits de douane au tarif normal n'est pas précisée. Cette date sera fixée en fonction du volume récolté.

A fin août 2010, la collecte a atteint à peine 14,58 MQx, ce qui a contraint le ministère à recourir aux importations dès le 16 septembre.

MARCHE MONDIAL

Après une tendance baissière sur le premier semestre, les cours des céréales et graines oléagineuses ont enregistré un fort rebond en juillet, soutenus par les inquiétudes persistantes sur les conditions météorologiques défavorables dans plusieurs régions du monde (sécheresse puis incendies en Russie, fortes pluies au Canada, un temps chaud et sec au Kazakhstan et dans certaines régions d'Europe). La hausse est accentuée par le repli du dollar et la remontée des prix de pétrole.

Le Conseil international des céréales (CIC) a révisé à la baisse ses perspectives pour la production mondiale de blé ainsi que pour les stocks mondiaux du blé pour la fin de saison 2010/11.

PERSPECTIVES POUR 2010/11

Production

Les estimations de production mondiale atteignent 1 730 millions de tonnes, soit 3% de moins que l'année dernière. L'essentiel du repli intervient dans la CEI, surtout en Russie touchée par la sécheresse. Sur ce total, le plus gros repli traduit des récoltes plus modestes de blé et d'orge, qui ne sont qu'en partie compensées par une plus grosse production de maïs.

Dans l'hémisphère sud, les perspectives pour le blé restent favorables, les perspectives pour le maïs sont bonifiées en Argentine.

Consommation

La consommation totale des céréales est estimée à 1 785 millions de tonnes. L'utilisation mondiale de céréales fera 1,5% de plus qu'en 2009/10.

Stocks

Les prévisions de stocks mondiaux de céréales sont en baisse de 54 millions pour tomber à 345 millions de tonnes. Néanmoins, ils feront tout de même presque un quart de plus que le faible résultat de 2006/07.

Echanges

Les échanges mondiaux de céréales sont estimés à 240 millions de tonnes, légèrement supérieurs à l'an dernier. Les échanges mondiaux de blé devraient reculer mais cela sera plus que compensé par une hausse de la demande de maïs à l'importation. Chez les exportateurs, ce sont les ventes de la CEI qui vont afficher un recul de 30 millions de tonnes.

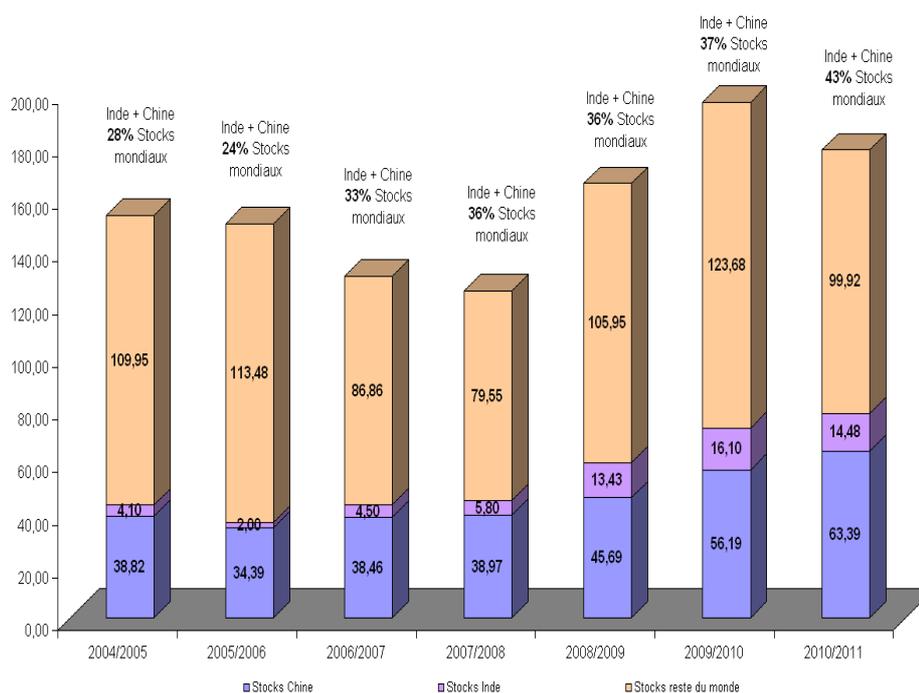
Estimations mondiales toutes céréales*

	06/07	07/08	08/09	09/10 est.	Millions de tonnes	
					10/11 prév.	
					23.09	28.10
Production	1 588	1 697	1 801	1 788	1 741	1730
Echanges	222	239	249	239	237	240
Consommation	1 629	1 685	1 724	1 759	1 780	1 785
Stocks report	281	294	371	399	353	345
Var. d'une année sur l'autre	-41	+13	+77	+28		-54
Principaux exportateurs**	115	111	150	160	114	108

* Blé et céréales secondaires.

** Argentine, Australie, Canada, États-Unis, Kazakhstan, Russie, Ukraine, UE.

Poids de l'Inde et la Chine dans les stocks mondiaux



BLE

Production

Les projections du CIC concernant la production mondiale de blé sont estimées à 644 millions de tonnes avec un repli de 33 millions sur l'an dernier, suite à la détérioration des estimations pour les Etats-Unis, l'Australie et la Russie.

Estimations mondiales blé

Millions de tonnes

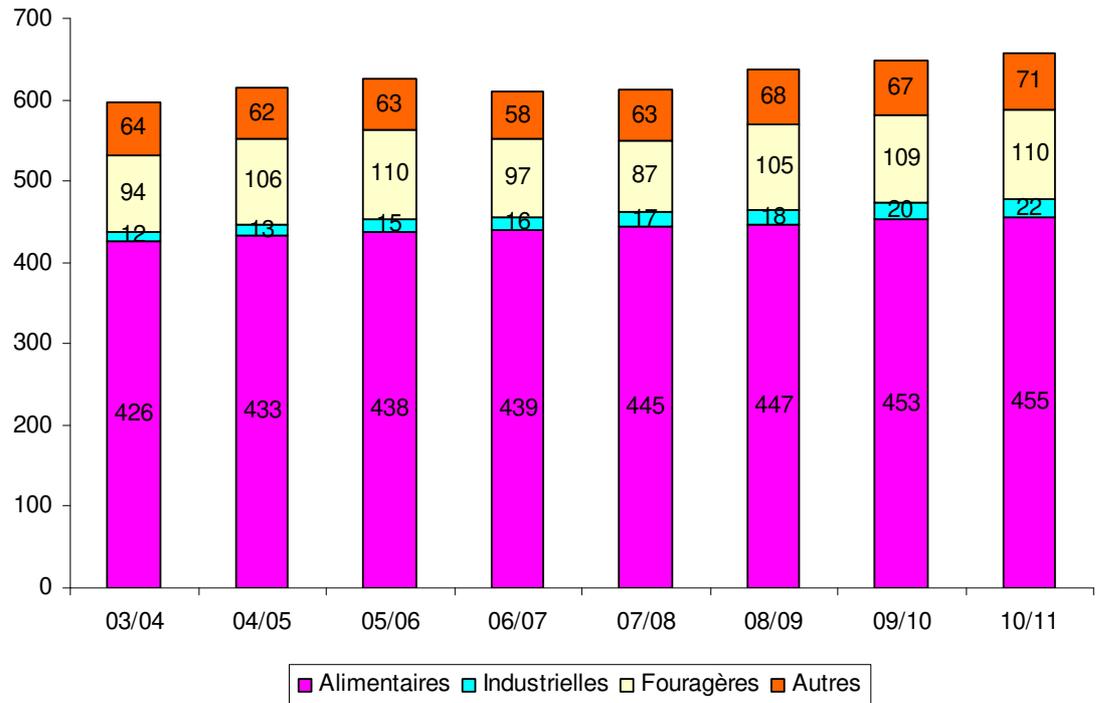
	06/07	07/08	08/09	09/10 est.	10/11 prév.	
					23.09	28.10
Production	598	609	686	677	644	644
échanges	111	110	136	127	119	120
Consommation	610	613	638	651	657	658
Stocks de report	124	121	168	195	183	181
Var. d'une année sur l'autre	-13	-3	+47	+27		-14
Principaux exportateurs**	46	39	64	70	54	52

** Argentin, Australie, Canada, Etats-Unis, Kazakhstan, Russie, Ukraine, UE.

Consommation

Les prévisions d'utilisation de blé en 2010/11 affichent une hausse de 1% par rapport à l'année dernière, elles sont estimées à 658 millions de tonnes.

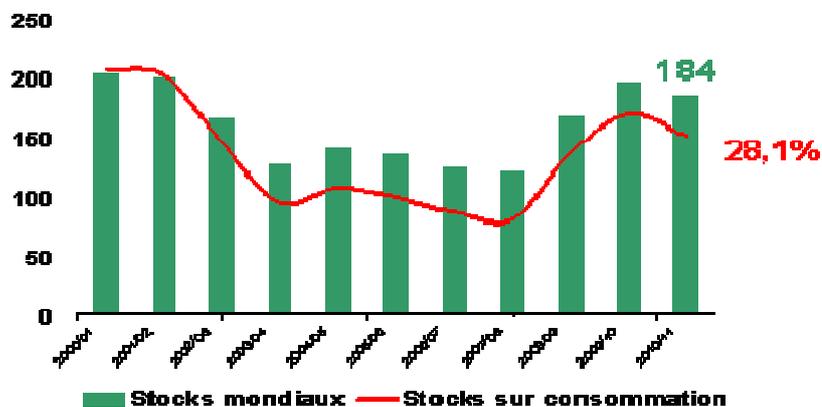
Utilisation mondiale de blé



Stocks

Les prévisions de stocks mondiaux de blé sont estimées à 181 millions de tonnes, soit 14 millions de moins à la fin 2009/10.

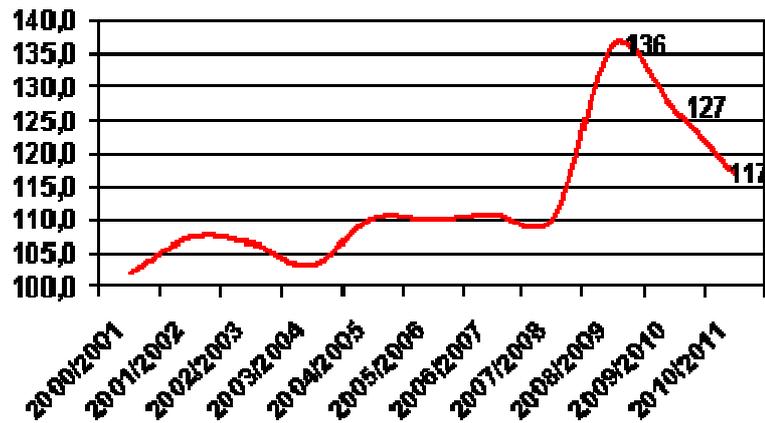
Stocks mondiaux de blé



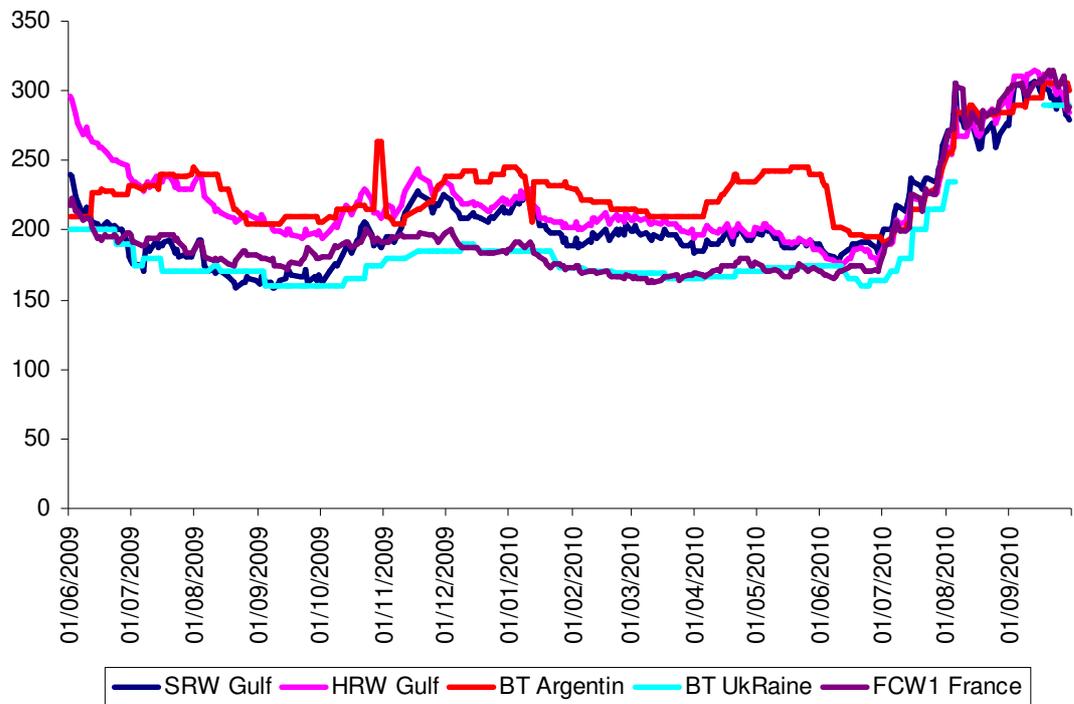
Echanges

Les prévisions d'échanges sont projetées à 120 millions de tonnes, 7 millions de moins qu'en 2009/10. Cela s'explique par la contraction des expéditions de blé de meunerie et de qualité fourragère aux marchés asiatiques.

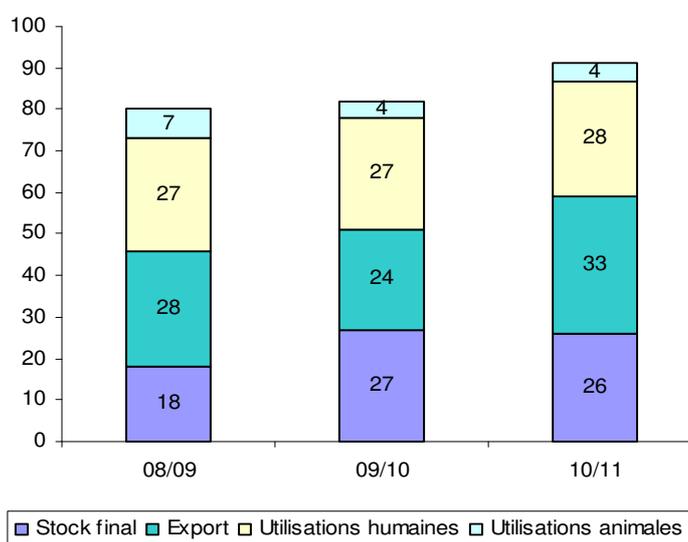
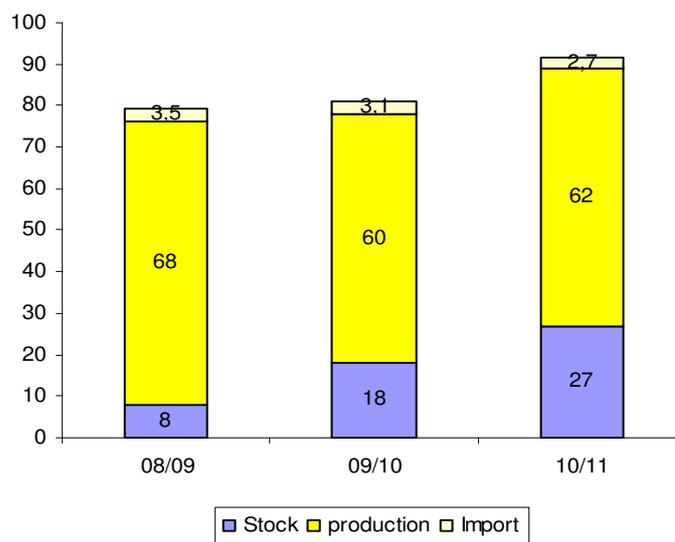
Echanges mondiaux de blé



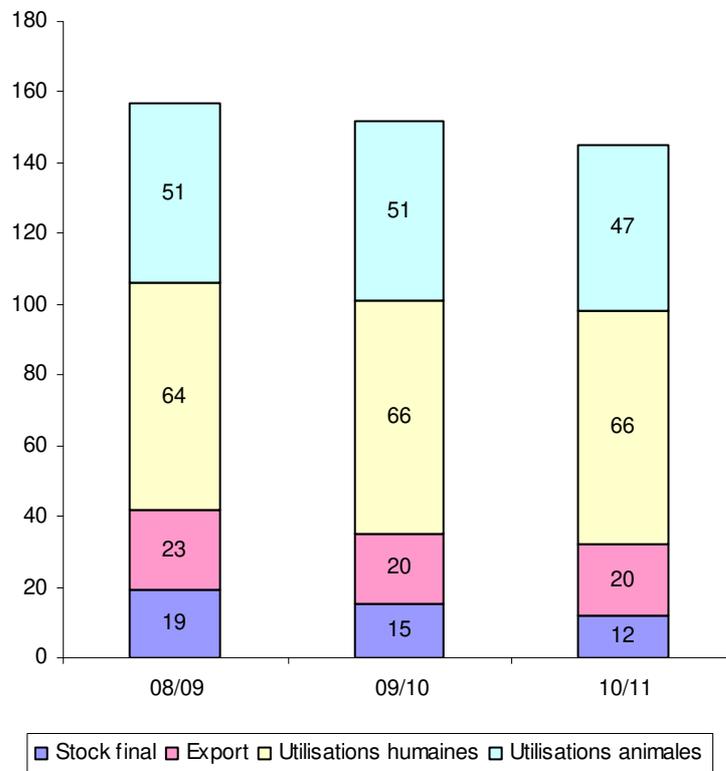
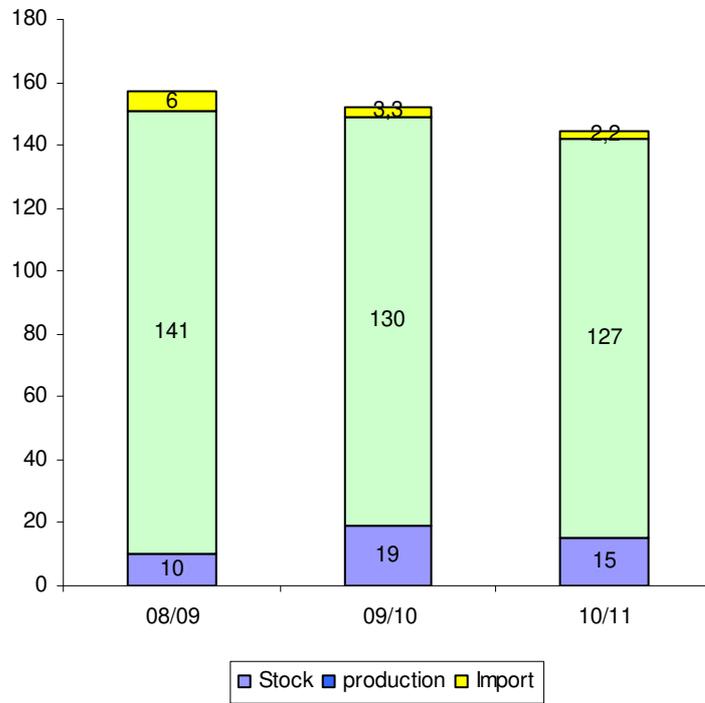
Blé tendre : Prix mondiaux FOB Au 30 septembre 2010



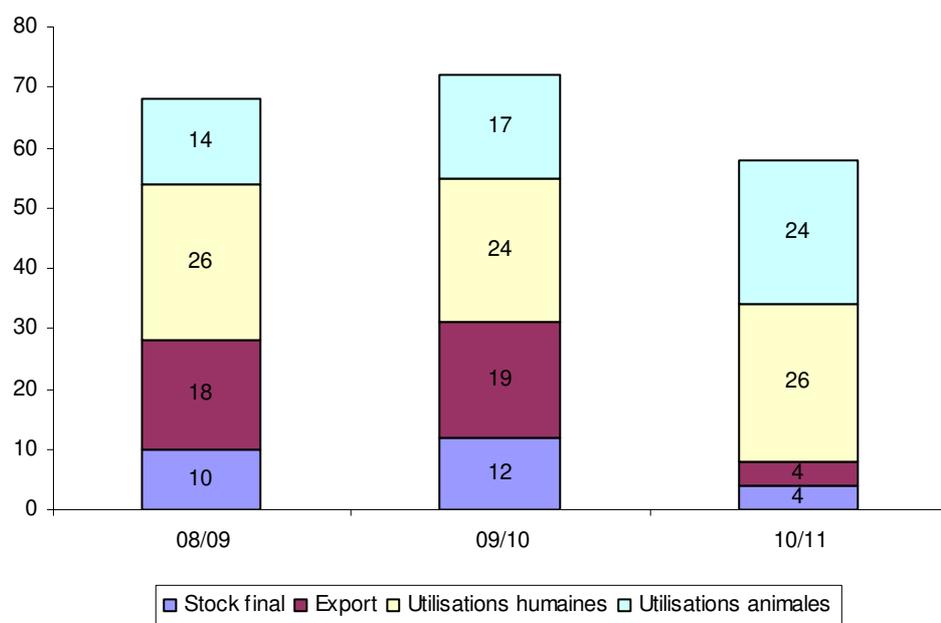
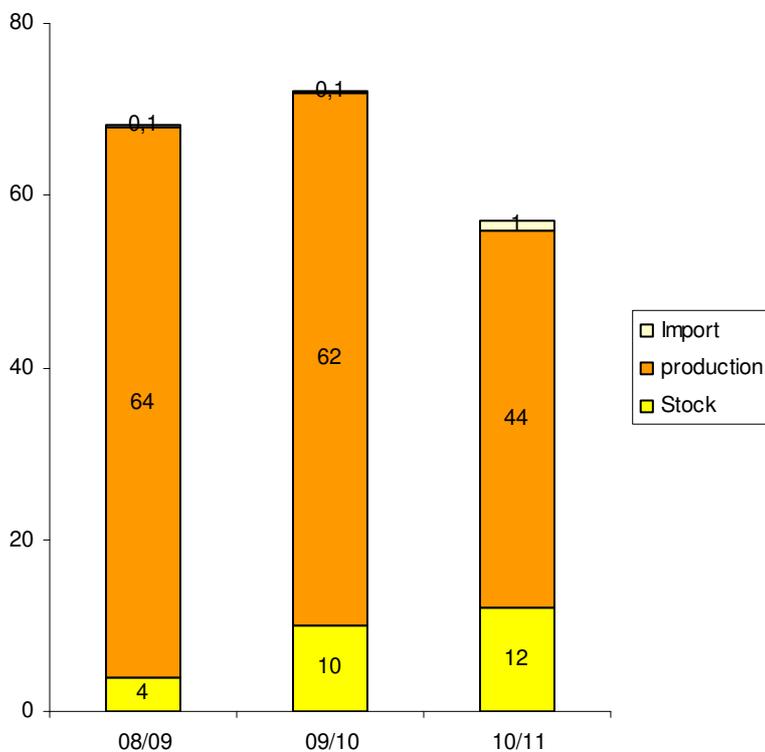
USA, Bilan Blé (millions de tonnes)



UE, Bilan blé (millions de tonnes)



Russie, Bilan blé (millions de tonnes)



SEMIS DE BLE POUR 2011

Les semis des céréales d'hiver, à récolter en 2011, étaient en cours dans l'hémisphère Nord dans des conditions généralement propices, mais il est encore trop tôt pour établir des prévisions fermes quant à la superficie totale qui sera emblavée.

Aux États-Unis, où les conditions sont jusque-là bonnes, on pourrait s'attendre à un redressement de la superficie consacrée au blé d'hiver après le plus bas niveau des 40 dernières années enregistré l'an dernier, compte tenu surtout de la récente hausse des cours du blé sur le marché international. Toutefois, d'autres facteurs – coût des intrants et prix de cultures concurrentes notamment – influencent les décisions de semis des agriculteurs, et l'impact du renchérissement du blé sur les superficies qui seront en définitive ensemencées n'est pas encore clair.

Par ailleurs, dans l'UE, les agriculteurs reverront probablement leurs intentions de semis à la lumière des récentes hausses constatées sur les marchés internationaux.

La superficie mise sous céréales en 2010 ayant été légèrement inférieure à la moyenne des cinq dernières années, une expansion des semis est raisonnablement possible. En ce qui concerne la partie orientale de l'Europe, les semis ont pris un retard considérable en Fédération de Russie du fait de la sécheresse persistante.

Des pluies bénéfiques sont tombées en certains endroits à la fin août, mais la teneur en humidité des sols reste insuffisante dans bon nombre de régions productrices importantes. Si des précipitations abondantes n'arrivent pas rapidement, la superficie sous céréales d'hiver et le potentiel de rendement des cultures pourraient être gravement compromis. Les semis ont également été reportés en Ukraine en raison du temps exceptionnellement sec.

MAÏS

Production

Les prévisions de production mondiales marquent toujours un record avec 814 millions de tonnes, soit 10 millions de moins qu'en 2009/10. Ce repli se traduit par la détérioration des perspectives de production aux Etats-Unis et en Chine, toutefois des conditions de semis idéales pourraient se traduire par une récolte exceptionnelle en Argentine.

Estimations mondiales maïs

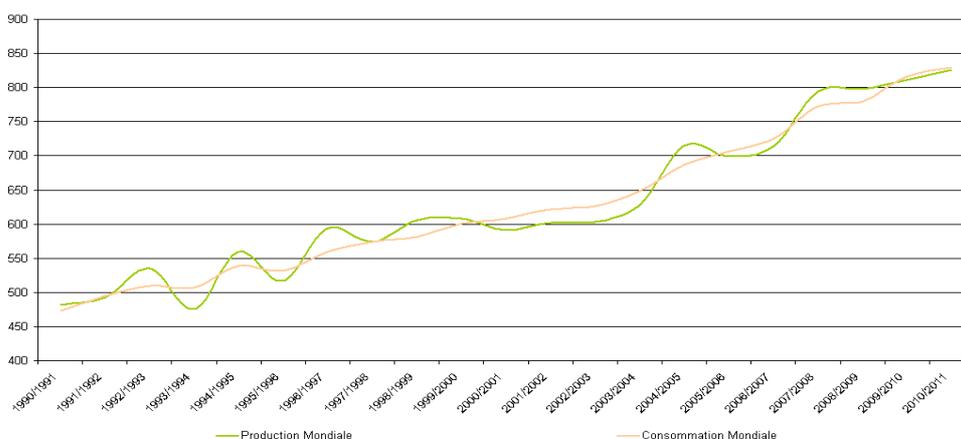
Millions de tonnes

	06/07	07/08	08/09	09/10 est.	10/11 prév.	
					23.09	28.10
Production	710	795	798	811	824	814
échanges	87	101	84	86	92	94
Consommation	725	775	781	813	837	840
Stocks de report	117	137	154	152	131	125
Var. d'une année sur l'autre	-16	+20	+17	-2		-27

Consommation

Le total des prévisions de consommation de maïs est estimé à 840 millions de tonnes, en hausse de 3% sur 2009/10.

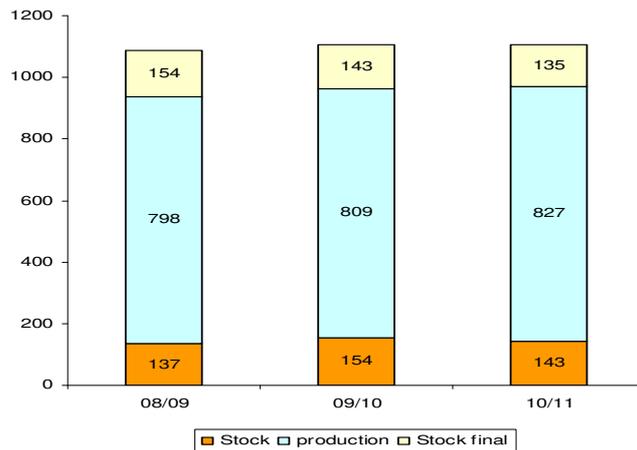
Production et Consommation mondiale de maïs depuis 20 ans



Stocks

Les stocks mondiaux devraient reculer à leur niveau le plus bas en 4 ans, elles feront 125 millions de tonnes.

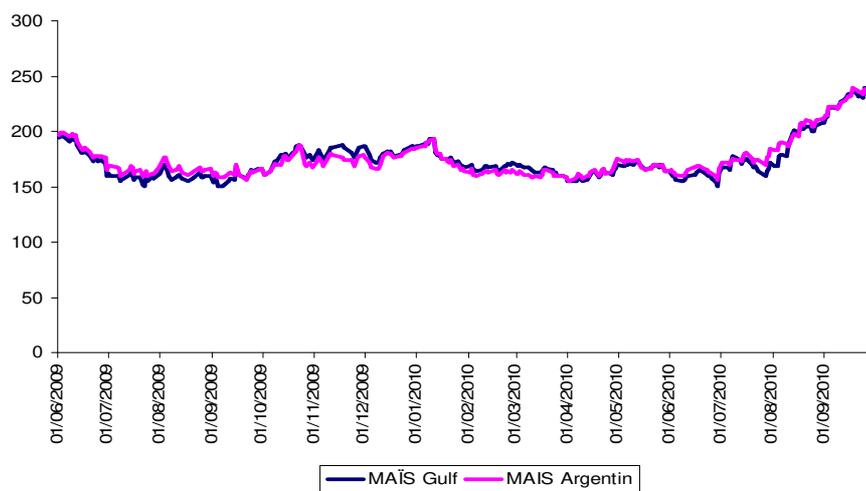
Maïs, Bilan mondial (millions de tonnes)

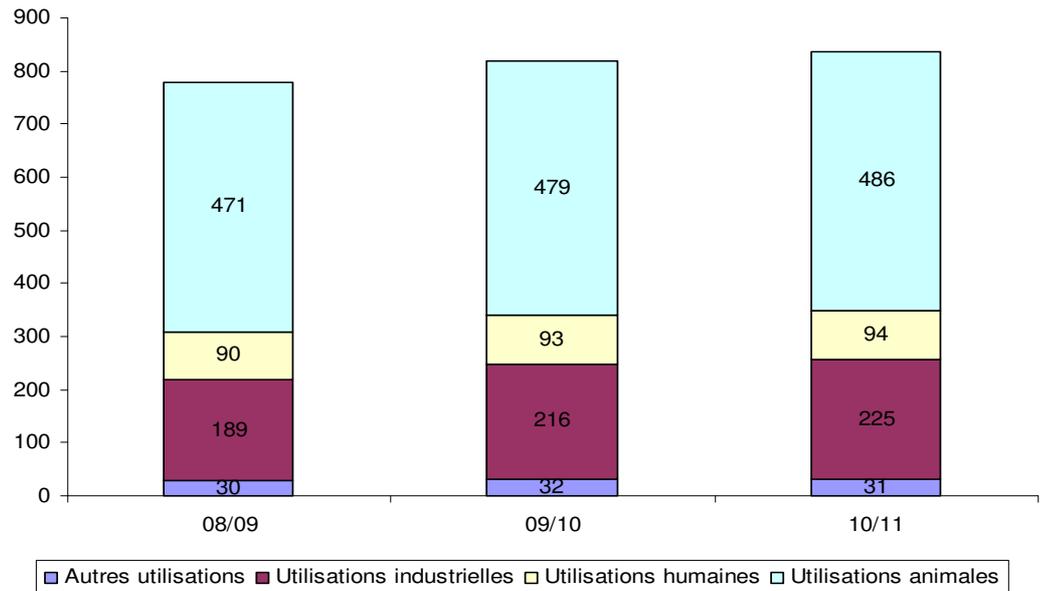


Echanges

Les échanges mondiaux de maïs sont estimés à 94 millions de tonnes, soit 9% de plus.

Cotations Fob maïs Au 30 septembre 2010

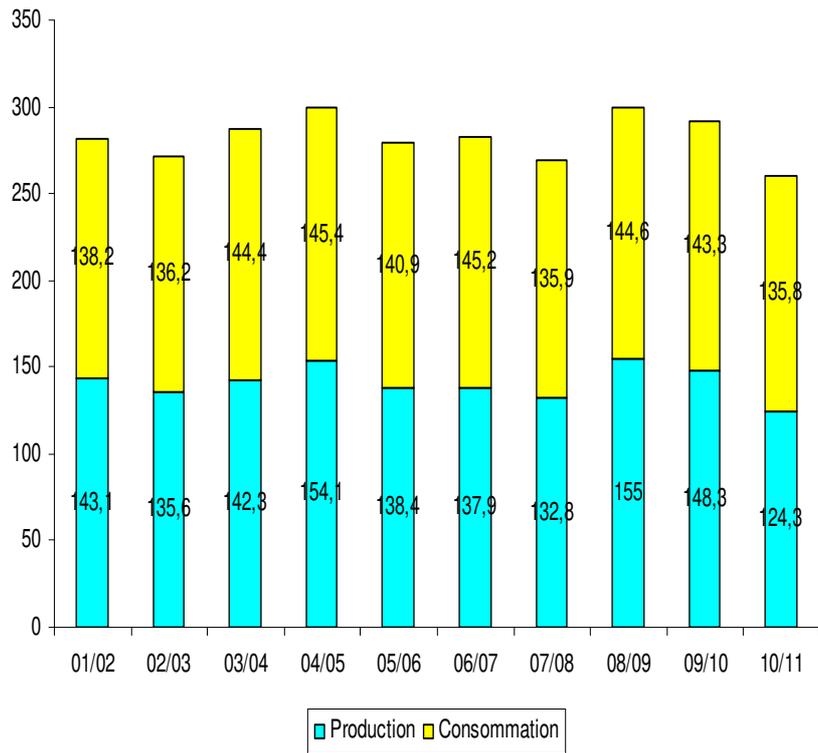




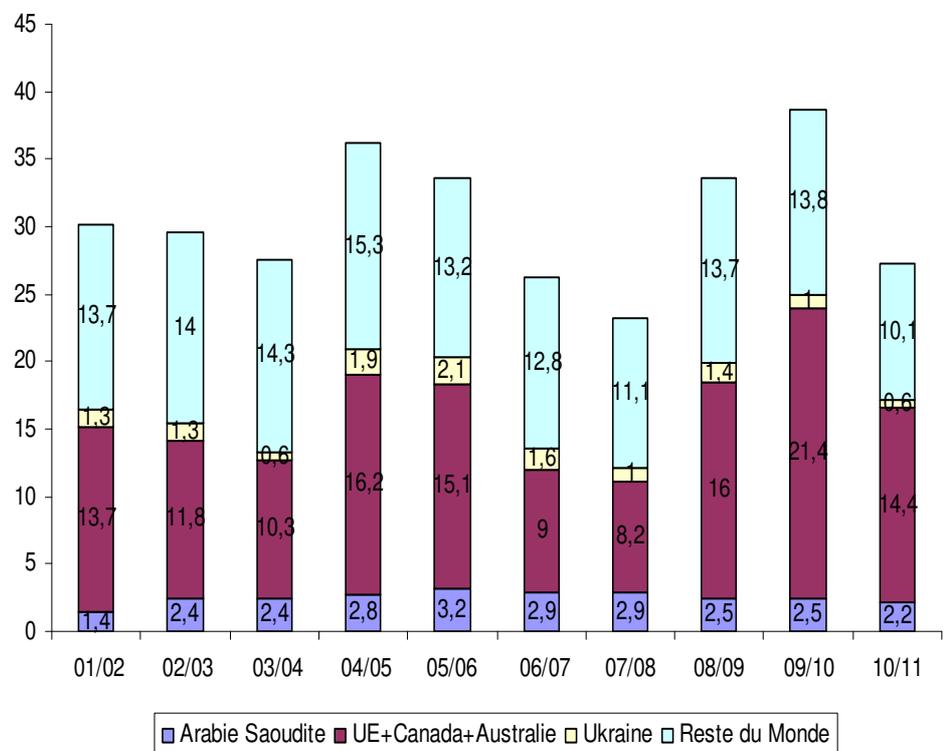
Bilan mondial Orge

Les conditions climatiques au cours du printemps ont pénalisé les cultures. Le potentiel des terres les plus superficielles a été altéré au moment de la phase de remplissage des grains. La sécheresse n'a pas toujours permis une bonne valorisation des apports d'azote. Ces différents facteurs expliquent l'hétérogénéité des rendements constatée une nouvelle fois cette année. Les prix des orges n'ont jamais été aussi décourageants, avec pour conséquence une forte diminution des intentions de semis ce printemps partout dans le monde. Diverses raisons expliquent cette situation : 2 années consécutives de très bonnes récoltes en orge dans les grands bassins de production (excepté en Amérique du Sud); crise économique qui entraîne une baisse de consommation (sauf en Chine), diminution des stocks.

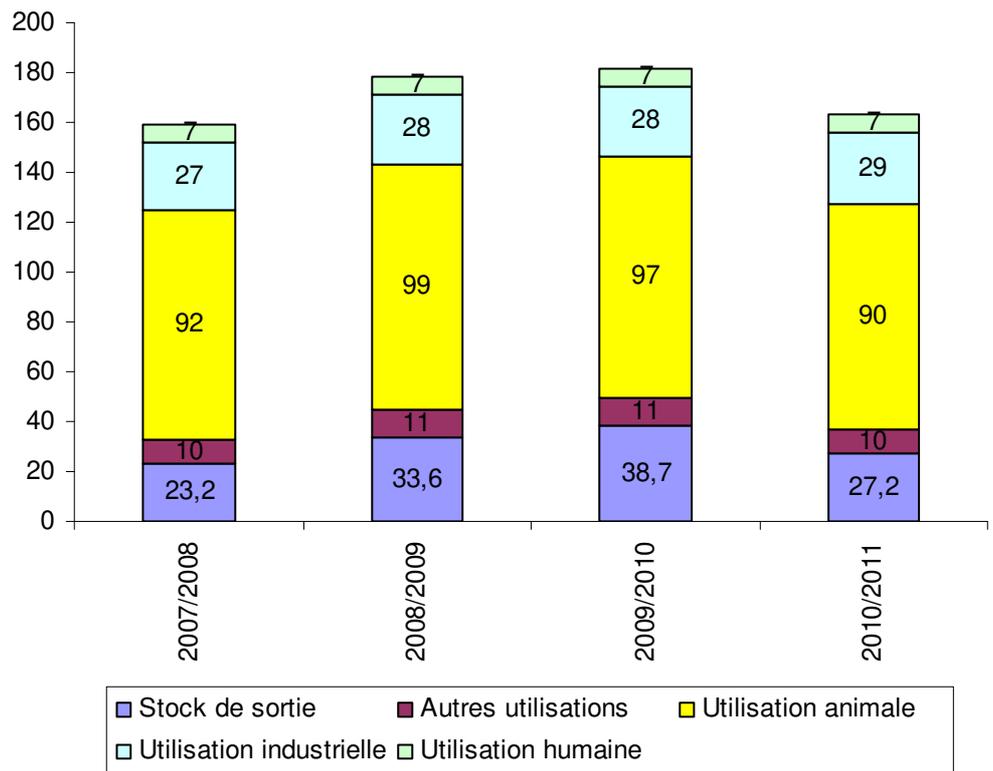
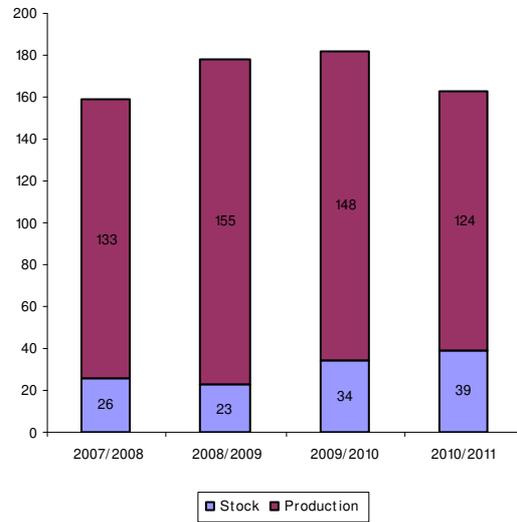
Malgré une forte diminution de la production attendue pour la récolte 2010, les perspectives de marché ne semblent pas devoir s'améliorer avant la récolte 2011, car les industriels se disent couverts en grande partie jusqu'à fin 2010 avec la récolte 2009, de plus l'intervention va être supprimée en orge et les stocks actuellement disponibles vont peser négativement sur les prix.



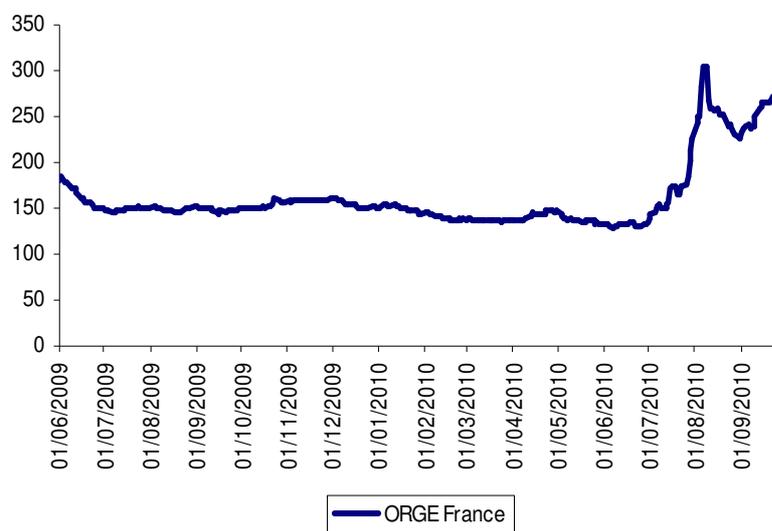
Stocks mondiaux Orge



Monde, Bilan orge



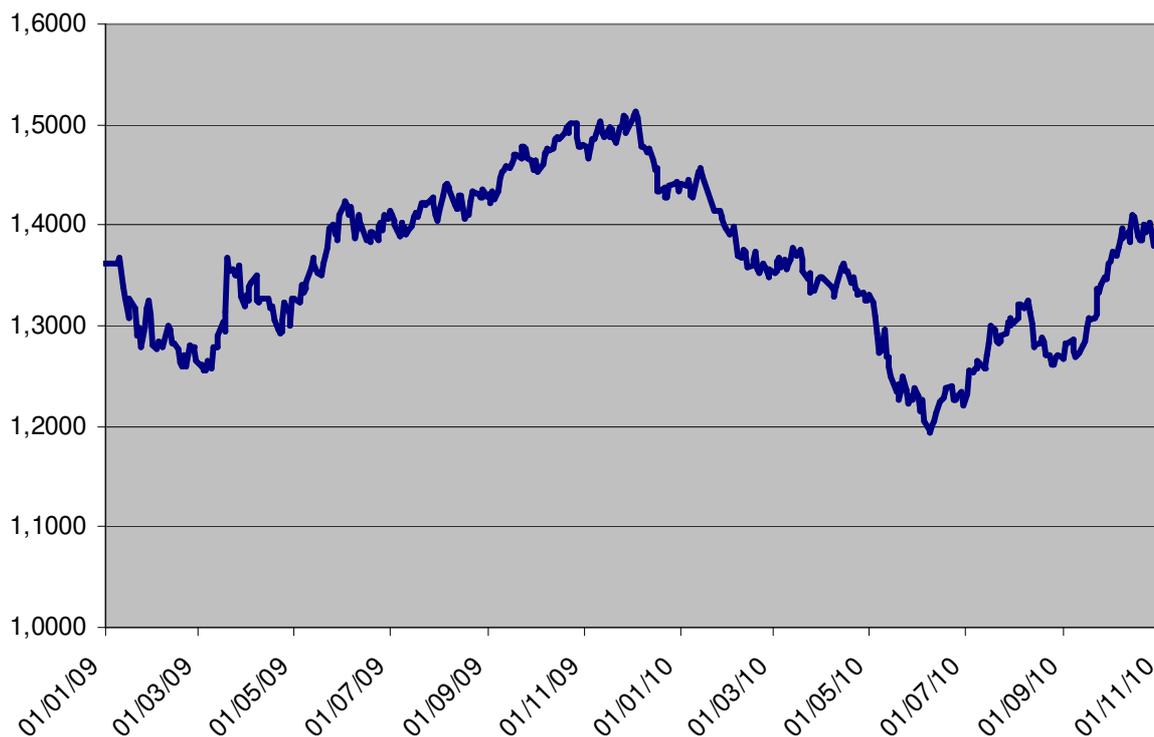
Cotation orge France Au 30 septembre 2010



TAUX DE CHANGE EURO/DOLLAR

Guerre de l'information et manipulation quotidienne des informations

Les informations souvent contradictoires sur les différents marchés (matières premières, actions, obligations) et la manipulation de ces informations impactent directement la demande et l'offre de devises. A cela s'ajoute le duel entre les USA et la Chine sur la valeur de leur monnaie respective.



La sous-évaluation du Yuan continue non seulement de détériorer la balance commerciale américaine mais aussi détruit des emplois industriels (de plus en plus qualifiés). Cette situation connaît une tension forte avec l'annonce d'une zone commerciale asiatique centrée autour de la Chine. Les Etats-Unis ne seraient même pas présents ne serait-ce qu'en tant qu'observateur. Qui dit zone, dit barrières à l'entrée pour les pays tiers.

Cette mise à l'écart d'une organisation économique qui pèse près de 3 milliards de personnes condamne les Etats-Unis à mener une politique "agressive" de dépréciation de sa monnaie pour que son économie reste compétitive. Mais attention à un dollar trop faible qui ferait fuir les acheteurs.

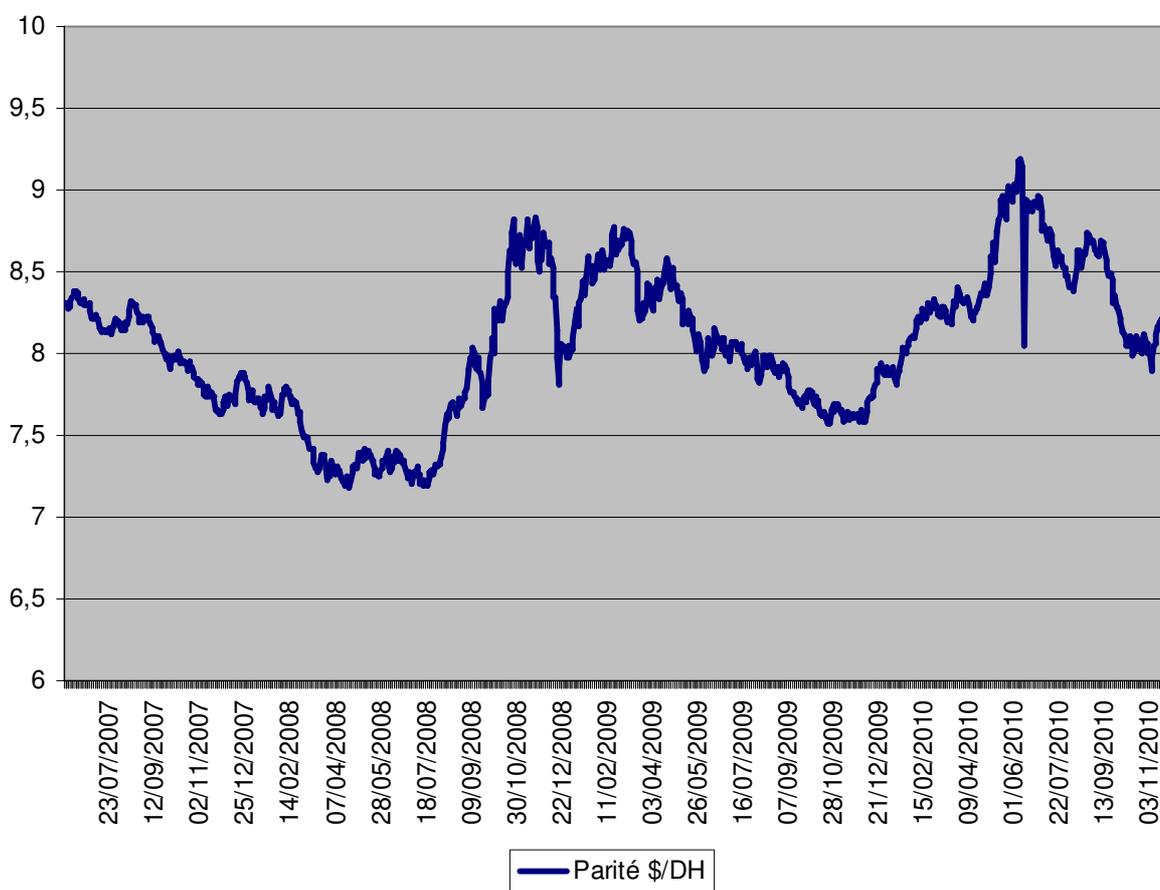
Un taux de change euro dollar instable et imprévisible

Cette situation d'incertitude place les entreprises exportatrices dans des positions risquées où le moindre écart de change peut signifier plusieurs millions de pertes ou de gains.

La baisse attendue du dollar, est susceptible de générer une hausse général des prix des matières premières sur le marché physique et sur le marché à terme.

La perspective d'appréciation de l'euro contre le dollar est contrebalancée par la résurgence, ces derniers jours, des inquiétudes liées à la dette de certains Etats membres (Irlande, Portugal et Grèce).

TAUX DE CHANGE DOLLAR/DIRHAM



FRET

L'Indice Baltic a chuté de 4340 en novembre 2009 à 2213 au 24 novembre 2010. Depuis début septembre 2010 cet indicateur perd 8%.

Le BDI, qui est un indice réel et non spéculatif, a perdu 49,5% au mois de juin 2010 et 46% en un an depuis juin 2009. Il atteint le niveau le plus bas qui était celui de 2008 où il était passé de 12000 à 2000. Les navires porte conteneurs restent vides et à quai.

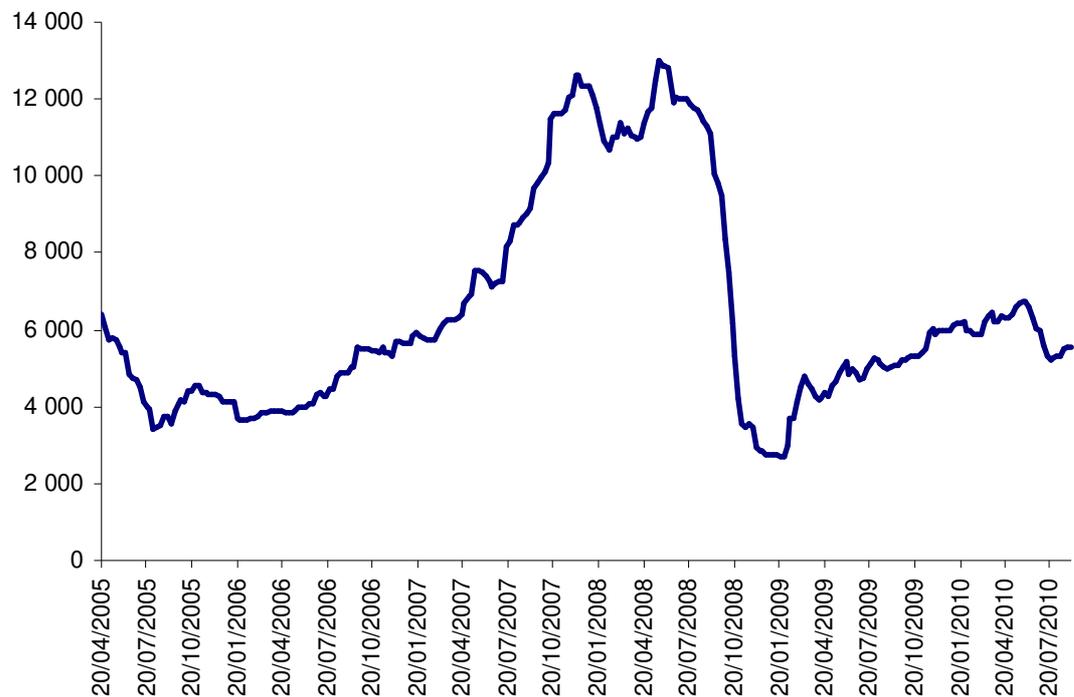
Baltic Index Dry



Le poids de la Chine est devenu très important dans l'économie mondiale, toutefois ses statistiques ne sont pas encore fiables. Un indice comme le BDI est utile pour corroborer les tendances générales de l'activité.

Un effondrement qui devrait affoler les marchés car cet indice, qui mesure les tarifs de transport de matières telles le minerai de fer, le charbon ou les céréales, est considéré comme l'un des plus fiables indices avancés de l'activité économique globale. Au plus sombre

moment de la récente crise financière il était tombé fin 2008 à 663, ayant vu sa valeur divisée par 15 depuis le début de l'année.



LES IMPORTATIONS

Accord de modération 2009-2010

Rappel

En raison de l'exceptionnelle production nationale de blé tendre de 2009, les droits de douane pour l'importation de blé tendre ont été fixés à leur plafond autorisé de 135% jusqu'au 31 décembre 2010 interdisant ainsi toute importation hors contingent jusqu'à cette date.

Comme prévu dans l'accord de modération 2009-2010, et en prévision de la réouverture des importations le 1^{er} janvier 2010, l'ONICL et la FNCL ont tenu plusieurs réunions pour parvenir finalement à un accord consensuel sur le système d'importation à mettre en place. Malheureusement, le ministère de l'Agriculture a ignoré cet accord et décidé d'appliquer au blé tendre un droit de douane de 90 % (et de 80 % pour le blé dur).

Malgré plusieurs correspondances de la FNCL et surtout de la FNM qui soulignait que ce niveau de taxation ne lui permettait pas de respecter ses engagements dans l'accord de modération, le ministère n'est pas revenu sur cette décision.

Le système d'importation décidé par l'administration pour gérer les appels d'offres relatifs aux contingents USA et UE a fait l'objet d'un avenant à l'accord de modération concernant la campagne de commercialisation 2009-2010 mais cet avenant n'engage la FNCL que jusqu'à fin décembre 2009.

La FNCL a consacré plusieurs réunions à la discussion de ce système pour dissiper toute ambiguïté sur le prix de cession réel à la minoterie. En effet, constatant que l'avenant n'indiquait pas de manière claire le prix de cession à la minoterie du blé tendre importé dans le cadre des appels d'offres/contingents, la FNCL a adressé un courrier à l'ONICL dans lequel elle précise que pour les importateurs ce prix est de 260 dh/ql départ port.

Cette prise de position nette a permis de dévoiler les intentions réelles de l'administration qui ne veut plus prendre en charge les frais de transport du blé importé. C'est ce qui sera confirmé lors de la discussion de l'accord de modération 2010-2011.

Accord de modération 2010-2011

L'accord de modération 2010-2011 a fait l'objet de graves divergences entre l'administration et la FNM.

Dans un premier temps, lors d'une réunion houleuse au ministère de l'Agriculture, la FNM a refusé de le signer tant que le blé tendre d'importation ne bénéficiait pas du même traitement de prix et de livraison que le blé de production nationale. Plus clairement, le ministère refusait de fixer à 260 dh maximum le prix du blé tendre d'importation livré aux minoteries et ne prévoyait qu'un « prix cible formulaire de 260 dh/ql » départ port. Face au refus de la FNM, le ministère a élaboré un nouveau projet confiant aux seuls commerçants et aux coopératives la collecte de la production nationale avec octroi de la subvention. La FNM est revenue sur sa décision

après l'introduction dans l'accord d'une clause de révision à fin décembre 2010.

Pour sa part, la FNCL a demandé et obtenu que l'accord soit modifié comme suit :

1. Pour donner la visibilité nécessaire aux commerçants
 - d'indiquer dans l'accord le calendrier et le nombre des appels d'offres que l'ONICL compte lancer au cours de la campagne pour l'acquisition du blé tendre destiné à la fabrication de la FNBT ;
 - que l'ONICL diffuse régulièrement et en temps utile toutes les informations relatives au déroulement de la campagne, notamment les quantités collectées par région.
2. Concernant les importations :
 - Modifier comme suit le paragraphe qui leur est consacré dans le projet : « prendre, après concertation vers fin août avec la FNCL, les mesures appropriées concernant l'importation pour assurer l'approvisionnement normal et régulier du marché intérieur en blé tendre d'importation. Ces mesures seront fonction de la situation de la collecte du blé tendre local et des fondamentaux du marché mondial et prendront en considération le prix formulaire précité ».

Par ailleurs, le ministère a accepté la proposition de la FNCL de tenir trois réunions annuelles pour faire le point sur la situation de l'approvisionnement aux mois d'octobre, décembre et mars.

Comme convenu dans l'accord de modération 2010-2011, la FNCL et l'Administration ont effectivement tenu le mardi 17 août 2010 une réunion pour faire le point sur la situation de l'approvisionnement du pays en blé tendre.

Selon l'ONICL, la collecte atteint 13,6 Mqx au 15 août (inférieure de 6 Mqx par rapport à l'an dernier) avec une concentration des stocks dans certaines régions.

Après discussion, l'accord est intervenu sur

1. la nécessité pour le Maroc de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour importer ses besoins en raison de flambée des prix sur le marché mondial due à la situation dans les pays de la mer noire conjuguée aux difficultés logistiques rencontrées dans les ports des pays exportateurs.

2. Autoriser les importations à compter du 16 septembre 2010.
3. suspendre les droits de douane.
4. Mettre en place un système de régulation au cas où la suspension des droits de douane ne permettrait pas d'atteindre le prix ciblé formulaire.

Dès le surlendemain, le jeudi 18 août 2010, une nouvelle réunion FNCL/ONICL était tenue pour permettre à la FNCL de faire des propositions concernant le système d'importation à mettre en place.

Lors de cette réunion, l'ONICL a confirmé que la date du 16 septembre 2010 pour l'ouverture des frontières a été retenue, de même que les droits de douane seront ramenés à 0%.

Concernant le système à adopter, après échange de points de vue, il a été décidé de retenir un système des restitution/prime. Un comité technique restreint FNCL/Administration est chargé d'élaborer ce système (références, réévaluation des frais d'approche, modalités de paiement...).

Le Bureau de la FNCL a consacré deux réunions à la discussion de ce système. Le point de vue défendu par la FNCL est que, pour que les prix reflètent la réalité autant que possible, la méthode de calcul devrait être celle pratiquée quotidiennement par les opérateurs (bourse + prime + fret).

Dans un premier temps le comité est parvenu à un accord sur les points suivants :

- Le système d'importation est celui de la restitution/prime.
- Les origines retenues sont les USA et l'UE avec une pondération de 75% pour l'UE et 25% pour les USA.
- Les qualités retenues sont le Hard (11%) et le FCW1.
- Pour le Hard le prix sera celui de Chicago. Le prix du FCW1 est celui défini par FranceAgrimer (ONIC France).
- Le calcul du fret se fera de la manière suivante. Au départ le prix sera déterminé à partir de sources fiables. Ce prix évoluera ensuite en fonction du Baltic Dry Index.
- La FNCL a demandé une augmentation de 2 dh des frais d'approche (22 au lieu de 20 dh) pour tenir compte de l'augmentation des tarifs silos.

- Les délais de traitement des dossiers de paiement seront précisés par l'ONICL ; les dossiers seront allégés autant que possible (la DUM par exemple ne sera plus exigée).
- Toute importation en dehors de ce système sera interdite.

L'ONICL fera une estimation sur les bases ci-dessus. Il la communiquera à la FNCL pour validation. Il devra également la défendre auprès du ministère des Finances.

Ce système ayant été, selon l'ONICL, refusé par le ministère des Finances, plusieurs nouvelles versions ont été adoptées puis modifiées avant d'aboutir, tard dans la nuit du.....au système suivant :

Pour faire face à la flambée des prix sur le marché mondial, le gouvernement a décidé de suspendre les droits de douane sur l'importation du blé tendre et de mettre en place un système de régulation à l'importation au profit de blé tendre panifiable sous forme de prime forfaitaire à percevoir de l'importateur ou à payer par l'Etat.

Ce système concerne toutes les importations de blé tendre réalisées durant la période du 16 septembre au 31 décembre 2010 pour un volume globale engagé de 12 millions de quintaux. Ainsi, durant cette période les importations de blé tendre ne pourront avoir lieu que dans le cadre de ce système de régulation.

Méthodologie de détermination du montant de la restitution

La méthodologie retenue pour la détermination du montant de la restitution est la suivante :

Définition

La restitution forfaitaire du blé tendre correspond au différentiel entre le Prix de Revient Moyen (PRM) à l'importation et le prix maximum sortie port de 260Dh/ql.

Elément de calcul

- ◆ Les cotations FOB du blé tendre d'origine France (FCW1 et FCW2) publiées par **France Agrimer** et Etats-Unis-

d'Amérique (HRW) publiées par le **Conseil International des Céréales (CIC)**.

- ◆ Les taux de fret maritime, publiés par le **CIC**.
- ◆ La parité Dollar/dirham, est celle publiée par **Bank Al Maghreb**.
 - ◆ Les frais d'approche et la marge des importateurs estimés à 20Dh/ql.

Mode de calcul

Le montant de la prime forfaitaire est calculé chaque quinzaine du mois. Les données à prendre en considération sont les suivants :

- ✓ Pour la première quinzaine d'un mois, les données de la période allant du 16 au 30 du mois précédent ;
- ✓ Pour la deuxième quinzaine d'un mois, les données de la période allant du premier au 15 du même mois.

La prime à restituer correspond à la différence entre le prix de revient moyen le plus bas, toutes origines et types de blé confondus, et le prix formulaire ciblé.

Information

Les paramètres de calcul de la restitution forfaitaire sont publiés quotidiennement sur le site web de la FNCL et de l'ONICL.

Ce système a soulevé de nombreuses difficultés :

Difficultés sur les modalités pratiques d'application :

En raison des nouvelles règles en matière d'importation fixant à trois mois maximum les délais de réalisation, et du fait que toutes les déclarations d'importation ont été concentrées sur deux jours, la totalité du contingent de 12 millions de quintaux devait être réalisée au 7 décembre 2010. Pour éviter l'engorgement des ports et les frais qui en résultent, la FNCL a demandé avec insistance une prorogation des délais de réalisation au 31 décembre 2010. Finalement, un accord est intervenu sur les points suivants :

1. Dans un premier temps, la prorogation des délais de réalisation est autorisée jusqu'au 15 décembre 2010. Cette autorisation est individuelle : elle est accordée par l'ONICL sur demande de l'importateur, le motif de la demande est celui de la congestion portuaire.

2. Des démarches sont entreprises dès à présent par l'ONICL auprès des autorités concernées (ministères de l'Agriculture et des Finances) pour obtenir une prorogation jusqu'au 31 décembre. Si la dérogation est accordée, l'opérateur ne pourra prétendre qu'à la restitution la moins élevée.
3. L'importateur qui bénéficiera d'une prorogation jusqu'au 15 décembre ne pourra pas demander ensuite une prorogation jusqu'au 31 décembre.

Difficultés sur la méthode calcul de la restitution

Comme le craignaient les opérateurs, les références retenues pour le calcul du montant de la restitution se sont avérées très préjudiciables, notamment pour la calcul du fret qui était systématiquement inférieur d'environ 5 dollars par tonne, et pour la gestion des changes en dollars et en euros.

Cela s'est traduit par des manques à gagner importants pour l'ensemble des importateurs.

Système d'importation 2011

Plusieurs réunions ont été tenues entre la FNCL et l'ONICL pour élaborer le système d'importation à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2011.

Ces discussions n'ont pas encore abouti, mais on s'oriente vers la reconduction du système en vigueur avec l'introduction d'ajustements mineurs.

Parallèlement, deux groupes de travail ont été créés pour étudier les problématiques de la filière céréalière.

Groupe 1 : réforme du système de compensation des farines subventionnées.

Groupe 2 : commercialisation des céréales et système d'importation.

Groupe 3 : le cœur productiviste céréalière : projets d'agrégation dans la filière céréalière.

Ces groupes sont formés de représentants des ministères de l'Agriculture et des Finances, de l'ONICL, de la FNM et la FNCL.

Sur proposition de la FNCL le groupe 2 a désigné en son sein un comité restreint, qui a déjà tenu plusieurs réunions de travail pour aboutir à un système de commercialisation du blé tendre permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- Assurer la commercialisation de la récolte nationale et son écoulement sur le marché local ;
- Assurer l’approvisionnement régulier du marché à part du blé import ;
- Respecter certains fondamentaux pour préserver le pouvoir d’achat du consommateur ;
- Consacrer la libéralisation du secteur et des prix et promouvoir la libre concurrence.

LES IMPORTATIONS EN CHIFFRES

Les importations marocaines de céréales ont atteint près de 4,2 millions de tonnes durant la campagne 2009-2010 contre 5,9 millions de tonnes l’année précédente, soit une baisse de 29%.

Les importations de blé tendre atteignent 1 622 184 tonnes contre 3 262 921 tonnes la campagne précédente ; celles de blé dur 536 692 tonnes contre 500 059 tonnes ; celles du maïs 1 681 026 tonnes contre 1.768.870 tonnes ; et celles de l’orge 241 918 tonnes contre 342 488 tonnes.

Les importations nationales des dix dernières campagnes En millions de quintaux

Année	Blé tendre	Blé dur	Orge	Maïs	Total
00/01	29,8	7,2	8,0	9,6	54,6
01/02	22,3	5,0	6,2	6,7	40,2
02/03	24,0	5,2	3,9	10,9	44,0
03/04	19,6	6,8	1,4	12,2	40,0
04/05	17,6	6,2	4,8	14,4	43,0
05/06	18,5	6,8	6,4	14,9	46,6
06/07	11,2	7,2	3,8	15,4	37,6
07/08	36,8	7,1	3,9	19,1	66,6
08/09	32,6	5,0	3,4	17,7	58,7
09/10	17,6	5,4	2,4	16,9	42,4
Moyenne	23	6,2	4,4	13,7	47,4

Source : ONICL

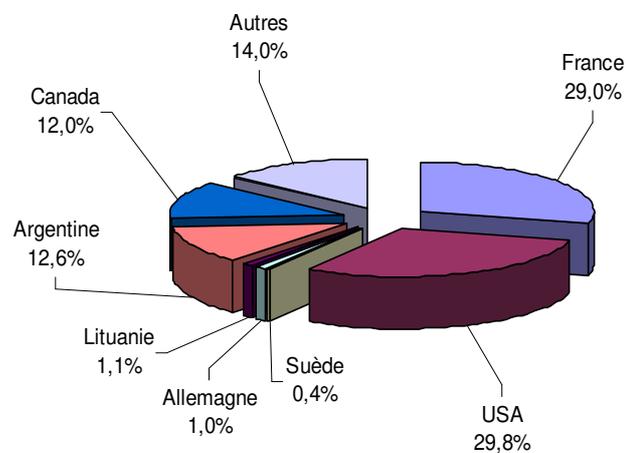
Les importations sous le régime de l’Admission Temporaire ont porté sur 151 875 tonnes contre 108 837 tonnes l’an dernier soit une augmentation de 29% répartis entre 138 625 tonnes de blé tendre

contre 108 837 tonnes, 7 250 tonnes de blé dur contre 0 tonne, et 6 000 tonnes de maïs contre 0 tonne.

Importations par pays d'origine

La part des différents pays exportateurs est présentée sur le graphique ci-après. Par céréale, la France est dominante pour le blé tendre (68%) et pour l'orge (38%), le Canada pour le blé dur (87%) et les Etats-Unis d'Amérique pour le maïs (46%).

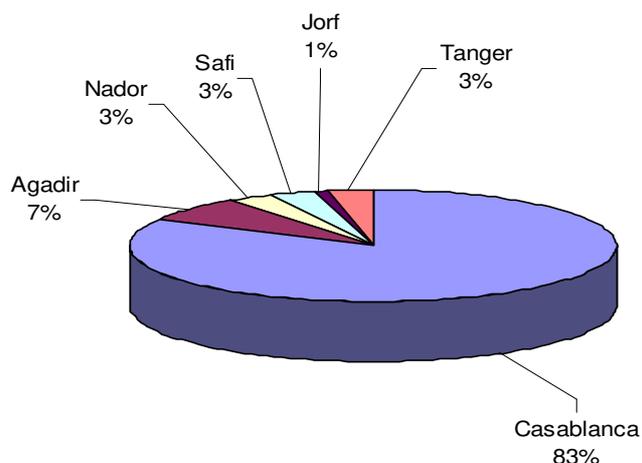
Importation par pays d'origine



Importations par ports

Le port de Casablanca a dominé le trafic céréalier durant l'exercice écoulé. Sa part dans les importations totales atteint 84% (contre 70% l'an dernier) suivi des ports d'Agadir avec 7% (contre 9,5% l'an dernier), de Nador, Safi et Tanger avec 3% chacun (contre 3,9%, 3,8% et 3,3% l'an dernier) et de Jorf avec 1% (contre 9,5% l'an dernier).

Importation par port



Les importations réalisées par les membres de la FNCL

La part des membres de la FNCL dans les importations globales enregistrées entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010 atteint 3 664 967 tonnes (soit 87% du total importé) contre 5.376.816 la campagne précédente (soit une baisse de près de 30%), répartis entre 1 494 935 tonnes de blé tendre (85%) contre 3.108.049 tonnes, 356 427 tonnes de blé dur (66%) contre 364.864 tonnes, 219 635 tonnes d'orge (91%) contre 288.644 tonnes et 1 591 968 tonnes de maïs (94%) contre 1.532.281 tonnes.

Importation totales et part FNCL du 01.07.09 au 30.06.10

En tonne

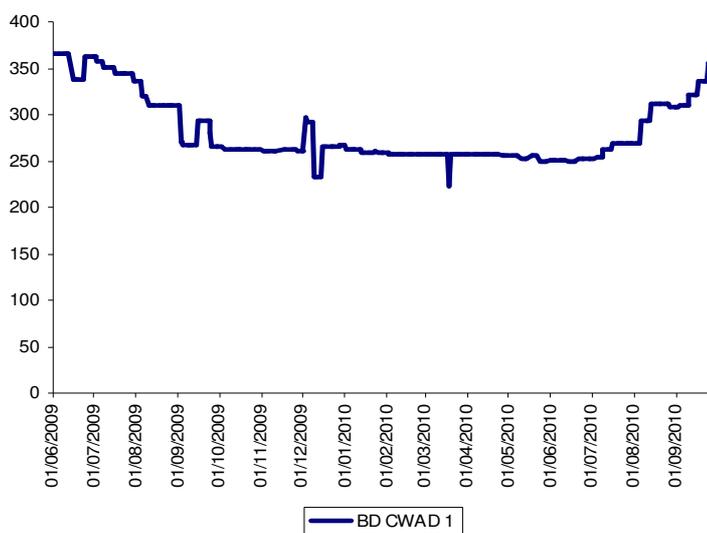
Céréales	libres	AT	TOTAL	Part FNCL	% FNCL
Blé tendre	1 622 184,1	138 624,7	1 760 808,8	1 494 935,8	85%
Blé dur	536 692,9	7 250	543 942,9	356 427,5	66%
Orge	241 918,4	0	241 918,4	219 635,6	91%
Maïs	1 681 026,6	6 000	1 687 026,6	1 591 968,7	94%
Total	4 097 494,9	151 874,7	4 238 681,7	3 664 967,5	87%

Importations de blé dur

Suite à l'augmentation des prix des céréales sur le marché mondial au mois d'août dernier, le Gouvernement marocain a décidé de suspendre les droits de douane à l'importation du blé tendre. Le blé dur n'ayant pas bénéficié de cette mesure, l'écart de prix entre les deux blés, qui devrait se situer entre 40 et 60 dirhams par quintal, a plus que triplé.

Les professionnels, et notamment la Fédération Nationale de la Minoterie, ont attiré à plusieurs reprises l'attention des autorités concernées sur le risque de rupture que cet écart pourrait avoir sur l'approvisionnement en produits de base comme le couscous ou les pâtes alimentaires et demandé en conséquence de ramener l'écart à son niveau convenu.

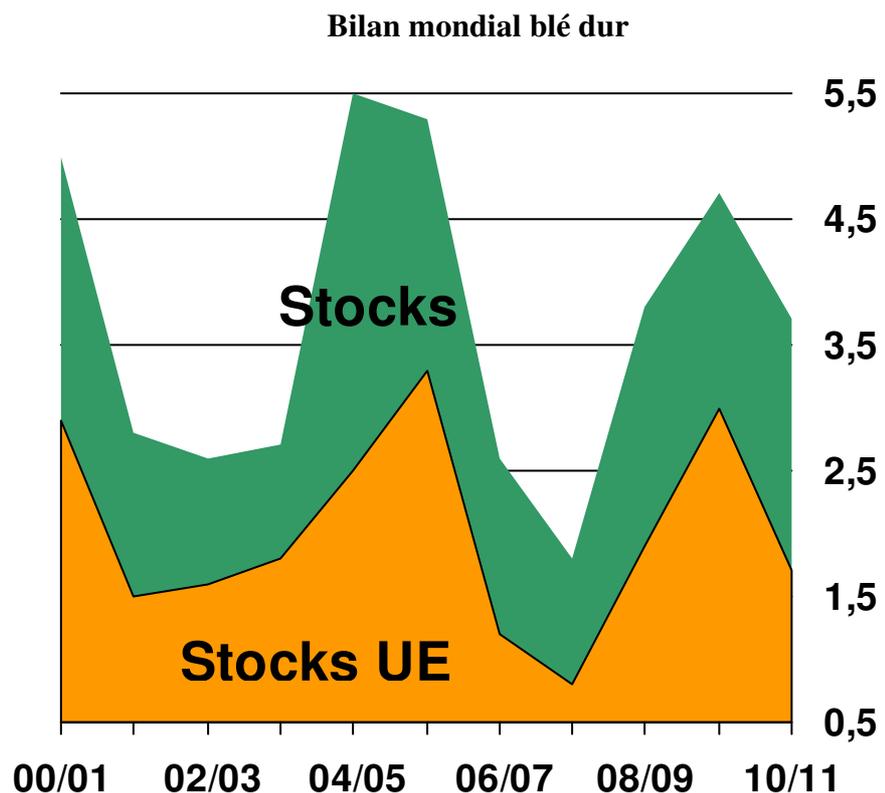
Cotations Fob CWAD1 Au 30 septembre 2010



La première réaction de l'Administration a été un rejet pur et simple de cette demande. Par la suite, nous avons été informés que la décision de suspendre les droits de douane sur le blé dur avait été prise et qu'elle entrerait en vigueur à compter du 20 octobre 2010. Or, il a fallu attendre le 5 novembre pour que la décision soit enfin adoptée et annoncée officiellement.

On peut donc imaginer aisément les conséquences désastreuses que cette multiplication d'annonces contradictoires et le manque total de visibilité qu'elle entraîne ont sur les sociétés importatrices : certaines, qui ont importé du blé dur et acquitté des droits de douanes de 80% vont subir une perte sur stock égale à ces droits, d'autres, ont été contraintes de supporter d'énormes frais supplémentaires en retardant l'accostage de leurs navires ou en suspendant le dédouanement de leur marchandise dans l'attente de l'annonce officielle de la suspension des droits de douane...

Pour ces raisons, la FNCL a renouvelé sa demande pour qu'à l'avenir de telles décisions soient annoncées suffisamment à l'avance (au moins un mois) pour donner la visibilité indispensable aux opérateurs.



CONTRAT-PROGRAMME DE LA FILIERE CEREALEIERE

Dans le cadre du plan Maroc Vert, la filière céréalière a signé en 2009 un contrat-programme avec le gouvernement.

La stratégie adoptée est articulée autour de deux piliers. Le pilier 1 destiné à l'agriculture moderne, le pilier 2 à la petite agriculture.

Le contrat-programme prévoit d'atteindre à l'horizon 2020 une production céréalière de l'ordre de 7 millions de tonnes en année moyenne. Pour ce faire, un programme de mise à niveau a été défini autour de quatre axes prioritaires :

Axe 1 : la refonte productiviste de l'amont de la filière autour de l'agrégation.

Axe 2 : le développement du « mid-stream » céréalier.

Axe 3 : la restructuration de l'aval de la filière.

Axe 4 : la refonte graduelle des mécanismes de régulation et d'encadrement de la filière.

Dans le cadre de ce contrat-programme, la FNCL a mené les actions suivantes :

1. Réalisation d'une étude stratégique dont l'objectif est de promouvoir le développement de son secteur d'activité en harmonie avec les orientations générales du contrat-programme et de mettre en évidence, de manière réfléchie et responsable, le programme d'actions à réaliser par la profession dans une logique partenariale avec l'Etat.
2. Réalisation par les associations membres de la Fédération (AMIPA et AMCCL) d'un « diagnostic stratégique du secteur du stockage et de commercialisation des céréales dans les régions de Meknès Tafilalet et Fès Boulemane ».
3. Elaboration d'une convention de mise à niveau du secteur du stockage des céréales visant à :
 - doter le pays d'une infrastructure de stockage répondant à la norme marocaine NM 08.1.235 relative au guide de bonnes pratiques pour le stockage des céréales ;
 - créer les conditions pour la professionnalisation du métier de stockage ;
 - contribuer à la valorisation et l'amélioration de la qualité de la production nationale et à la sécurisation de l'approvisionnement du pays ;
 - répondre dans les délais aux besoins des industries de transformation en céréales en termes quantitatif et qualitatif ;

- promouvoir l'investissement dans le secteur notamment sous forme d'unités modernes.
4. Mise en place du site web de la FNCL : www.fncl.ma Ce site est destiné à améliorer en quantité et en qualité les services fournis par notre Fédération à ses membres, à mieux faire se faire connaître par ses partenaires tout en leur fournissant une information large et objective sur notre secteur.

Constitution de la FIAC

La FIAC (Fédération Interprofessionnelle des Activités Céréalières) a tenu son assemblée générale constitutive le mercredi 31 mars 2010 dans les salons de l'hôtel Idou Anfa.

Cette fédération se donne pour mission de renforcer l'organisation de toute la filière céréalière dans le cadre d'une structure interprofessionnelle forte capable de défendre les intérêts de l'ensemble de ses membres. Elle se veut le porte-parole de toute la filière.

Le Président de la FNCL, Mr Mustapha Jamaledine en a été élu secrétaire général.

Le Conseil d'Administration de cette Fédération est composé comme suit :

Mr. Ahmed OUAYACH (COMADER): **President;**
Mr. Ahmed BOUAIDA (FNM): **Vice-President;**
Mr. Mohamed JAMALEDDINE (AMIPAC): **Vice-President;**
Mr. M' Barek ZEMRAG (TADLA-AZILAL): **Vice-President;**
Mr. Maati BENKADDOUR (AMMS): **Vice-President;**
Mr. Mustapha JAMALEDDINE (FNCL): Secrétaire Général;
Mr. Mohamed ZIDI MEDKOURI (UNCAM): S.G. Adjoint;
Mr. Rachid BENALI (FES-SAÏS): **Trésorier;**
Mr. Elhoucine AZAZ (FNBP): **Tr. Adjoint;**
Mr. Mohamed BENCHAIIB (CHAOUIA-OUARDIGHA): **Assesseur;**
Mr. Kamal ABBAS (GHARB LOUKKOS): **Assesseur;**
Mr. Abdesalam BELKCHOUR (ABDA DOUKKALA): **Assesseur;**
Mr. Abdelilah ABDELLAOUI (FNCL): Assesseur;
Mr. Mohamed BOUAYAD (FNM): **Assesseur;**
Mr. Mohamed KHALIL (AMIPAC): **Assesseur;**
Mr. Kamal SOULAMI RAHAI (FNBP): **Assesseur.**

Depuis sa constitution légale, les activités de cette instance restent assez limitées en raison, essentiellement, du manque d'organisation et de présence des producteurs, sensés en être le noyau dur.

TRANSIT PORTUAIRE

La suspension des importations de blé (en dehors des contingents) pendant le deuxième semestre 2009 a quelque peu allégé les difficultés portuaires.

Cependant, Au mois de mars 2010, une grève de plusieurs jours à la SOSIPO a contraint les autorités portuaires, sur insistance de la Fédération, à autoriser l'accostage de navires aux quais de Marsa Maroc.

La même situation s'est reproduite au mois de mai 2010, et en octobre et novembre derniers avec l'afflux massif de blé tendre dans le cadre du contingent de 12 millions quintaux décidé par l'Administration.

Il faut tout de même noter que la FNCL s'est dans les deux trouvée en porte-à-faux vis-à-vis des autorités portuaires : après avoir « bataillé » durement (écrits, presse, appels...) pour imposer l'accès aux quais hors silos, et alors que liste d'attente comptait jusqu'à dix navires et plus, un seul importateur a accepté (sur insistance) d'utiliser ces quais.

Cette situation a confirmé une nouvelle fois les craintes de la FNCL sur l'insuffisance des moyens des deux silos pour assurer un transit normal des céréales en pleine période d'importation et sur la nécessité d'autoriser automatiquement l'accès des navires aux autres quais dès que les délais d'attente dépassent trois jours. L'ANP a fixé ce délai à 10 jours, mais une réunion sera organisée dans les jours qui viennent pour débattre de nouveau de ce délai.

Au port de Tanger, des difficultés ont également été constatées, les autorités portuaires ayant décidé de transférer au nouveau port de Tanger Méditerranée les matériels de déchargement performants alors que ce port ne peut encore recevoir les navires céréaliers.

RELATIONS FNCL-PARTENAIRES

RELATIONS FNCL-FNM

Comme décidé lors de l'assemblée générale de notre Fédération du mois de janvier 2010, la FNCL a pris l'initiative d'affermir ses relations avec la Fédération Nationale de la Minoterie. Ainsi, les responsables des deux fédérations ont assisté à un déjeuner de travail le vendredi 12 février 2010 à l'invitation de Mr Kacem Raji.

L'objet de cette rencontre était de rétablir des relations de partenariat et de confiance entre les deux associations, d'échanger et de coordonner dorénavant leurs points de vue sur toutes les questions concernant leurs secteurs en particulier et la filière céréalière en général.

Suite à ce déjeuner, une première réunion s'est tenue au siège de la FNM avec pour ordre du jour la présentation du projet de la FNM relatif à la commercialisation de la récolte nationale et les importations de blé tendre. L'idée centrale de ce projet est de garantir l'écoulement de la récolte nationale de blé tendre en contrepartie d'une libéralisation des importations.

Plusieurs réunions ont été tenues par la suite, alternativement aux sièges respectifs des deux associations, pour finaliser ce projet.

Entretiens, la FNCL a réuni ses commissions du commerce intérieur et du commerce extérieur pour y réfléchir et élaborer des propositions concrètes pour la prochaine campagne de commercialisation.

L'accord entre les deux fédérations s'est fait sur les objectifs et les grandes lignes de ce projet. Elles ont adressé un courrier signé conjointement au ministère de l'Agriculture pour l'en informer et lui demander d'en discuter les détails et les modalités de réalisation.

Les deux fédérations ont également défini les grands axes d'un plan d'action commun : activités lors du salon de l'agriculture de Meknès ; mise en œuvre du contrat-programme de la filière céréalière ; création de la FIAC ; relance du projet de création de la chambre d'arbitrage.

RELATIONS FNCL/ONICL

Les relations de notre Fédération avec l'ONICL se sont renforcées, et les rencontres de consultation sont beaucoup plus fréquentes. Mais l'on peut légitimement se poser la question de savoir si ce rapprochement donne les résultats concrets escomptés.

En effet, à plusieurs reprises, alors que cet Office manifeste sa compréhension des points de vue de la FNCL et se dit engagé à les prendre en compte, on constate que les décisions adoptées ensuite sont souvent différentes, quand elles ne sont pas en contradiction avec ses engagements. Il apparaît ainsi de plus en plus que l'ONICL, en tant qu'organisme interprofessionnel, ne remplit pas sa mission d'interface d'abord avec sa tutelle, et ensuite avec les autres administrations concernées tel que le ministère des Finances.

Ainsi, à plusieurs reprises les accords conclus entre la FNCL et l'ONICL concernant le système de régulation ont tout simplement été modifiés d'office par la suite (par le ministère des Finances selon l'ONICL !).

Autre exemple, dans le cadre du contingent de 12 millions de quintaux de blé tendre et en raison de la congestion portuaire que afflux massif va occasionner, l'Office s'était engagé à accorder une prolongation des délais de réalisation jusqu'au 15 décembre pour tout importateur qui en ferait la demande ; mais ensuite il est revenu sur sa décision sans aucune raison valable.

Sur le plan financier, des dossiers concernant des importations de 2008 sont encore en souffrance à l'Office pour des raisons internes à l'Office, notamment mésentente entre la direction et le contrôle financier.

Il devient par conséquent urgent et nécessaire de faire de nouveau le point de la situation avec cet office et d'en tirer les conséquences.

AUTRES ACTIVITES DE LA FNCL

Participation au salon de l'agriculture de Meknès.

Comme chaque année, la FNCL a été encore présente au salon de l'agriculture à Meknès. La particularité de cette édition, est qu'elle a regroupé dans un même stand (gracieusement offert par la société Gargill Maroc) les associations régionales membres de la Fédération. Une brochure a spécialement été éditée à cette occasion pour mieux faire connaître la Fédération et ses objectifs.

Relations avec les partenaires étrangers

Comme chaque année la FNCL a participé à tous les séminaires organisés par ses partenaires étrangers : France Export Céréales, US Wheat, Canadian W.Bord, British Export...

De même, plusieurs délégations représentant ces institutions ont été reçues au siège de la Fédération.